

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 1^{er} mai 2018 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. **OUVERTURE : 20 h 00**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Remboursement d'une inscription du cours Abdo-fessier : 120.00\$
 - b) Fête Nationale d'Henryville – Demande de commandite : 500.00\$
 - c) Autorisation d'une dépense pour le baseball :
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Appel d'offres pour l'achat d'une station d'air respirable pour le service des incendies
 - b) Modification du protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU)
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Demande de dérogation mineure pour le 522, rang des Dussault
 - b) Demande de dérogation mineure pour le 685, rang de la Baie
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Fauchage des levées de chemins 2018 : 5 780.00\$ plus taxes
 - b) Autorisation d'une dépense pour l'achat de poubelles pour le parc : 200.00\$
 - c) Autorisation de vente de matériels – Encan municipal le 19 mai 2018, de 10h à midi
 - d) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier – Fin de travaux 2017-2018
 - e) Demande de versement de l'aide financière pour les frais d'ingénierie du programme PRRRL
 - f) Octroi de contrat pour la tonte des pelouses du Parc pour 3 ans : 20 550.00\$ plus taxes
 - g) Octroi de contrat pour la plantation et l'entretien des fleurs du Centre communautaire
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Résolution pour l'augmentation des salaires 2018
 - b) Autorisation d'une dépense pour l'évaluation des équipements et ameublements : 2 800.\$ plus taxes
 - c) Mandat de représentation pour un dossier à la Cour des Petites créances
 - d) Avis public du dépôt des états financiers au 31 décembre 2017 le 5 juin 2018

10. VARIA
11. COURRIER
12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 25

1. OUVERTURE À 20H00

M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-05-066 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE :

2018-05-067 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 avril 2018 tel que présenté. ADOPTÉE.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

LOISIRS ET CULTURE

C1800115	Petite caisse, cartes de Noël, articles et chocolat de Pâques	98.00\$
C1800127	Municipalité d'Henryville, contribution financière pour la Fête Nationale	500.00\$
C1800128	Patricia L'Homme, remboursement d'une inscription Abdo-fessiers	120.00\$
C1800129	Forme Atout, cours de Zumba et Abdo-fessiers	2 690.42\$
C1800130	Librairie Moderne, livres de bibliothèque	254.63\$
C1800131	Ville de Bedford, quote-part 2018, versement 1 / 2	5 726.53\$

PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

C1800132	Régie d'incendie Mont-Saint-Grégoire-Sainte-Brigide, service du TPI	70.04\$
C1800133	Inspections d'échelles Denis Thibault, échelles du service des incendies	183.96\$
C1800134	Sécurité Maska (1982) inc., inspection annuelle de la cascade d'air	654.21\$
C1800135	Cauca, survi-mobile 3 mois	241.45\$
C1800136	Menuiserie Fontaine, ajustement des portes de la caserne	189.71\$
C1800137	Alain Héту, entente cellulaire de mars et avril 2018	141.64\$

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun fournisseur à payer.

HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

C1800138	L'Homme et fils, lumières du parc, huile à tracteur, batteries	189.18\$
C1800139	Équipements Guillet, huile et filtres tracteur Massey Ferguson	412.18\$
C1800140	Garage Yves St-Laurent, essence, changement d'huile et batterie du camion	524.95\$
C1800141	Municipalité de Venise-en-Québec, déneigement de la montée Roy	619.70\$

C1800142	Charles Krans, déplacement pour formation du 13 avril de Réal Huot inc.	116.16\$
C1800143	MotoSport G. & L., chaîne pour scie du parc	21.76\$
C1800144	Ferme Lamarre et fils, temps de remplacement de porte de génératrice 100kw	186.90\$
C1800145	Ferme La Guérinière, nivelage de la montée Roy février et mars 2018	344.93\$
C1800146	Groupe GFE inc., achat d'extincteurs, détecteur de CO, lumières d'urgence	677.20\$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C1800147	Département TI inc., renouvellement protection Sophos des ordinateurs	238.00\$
C1800148	Rapidenet Canada, hébergement du site web pour 1 an	89.63\$
C1800149	Papeterie Cowansville, sous-tapis de chaise	98.41\$
C1800150	Monty Sylvestre avocats, honoraire de la rencontre annuelle	363.86\$
C1800151	Valérie Provost, cartes d'affaires municipales du maire	86.74\$
C1800152	Groupe CCL, permis laser rouge et vert	125.27\$

Pour un total de : 14 965.46\$

2018-05-068 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par Mme Édith Lamoureux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 14 965.46\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉE.**

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élus	Mai 2018	3 011.25\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Avril 2018	7 584.68\$
Salaire des pompiers	Mars 2018	1 226.30\$
C1800121	Groupe Environex, analyses d'eau – Mars 2018	222.48\$
C1800122	L'Homme et fils inc., frais de poste et timbres	123.26\$
C1800123	Revenu Québec, retenue sur salaire	401.16\$
C1800124	Financière Manuvie, assur. Collective – Mai 2018	1 414.32\$
C1800125	Gestim inc., serv. Inspection municipale – Avril 2018	2 387.23\$
C1800126	Revenu Canada, retenue sur salaire	323.27\$
L1800031	Hydro-Québec, électricité de l'enseigne numérique	79.03\$
L1800032	Hydro-Québec, électricité de la caserne et de la bibliothèque	584.13\$
L1800033	Hydro-Québec, électricité des lumières de rues	671.22\$
L1800034	CNESST, frais annuel de gestion dossier et ajustement 2017	286.79\$
L1800035	Receveur général du Canada, DAS de mars 2018	1 447.60\$
L1800036	Ministère du Revenu du Québec, DAS de mars 2018	3 658.47\$
L1800037	Desjardins services des cartes, collation formation FQM et Forfait des rapports et téléphone PM-1, cintres pour Centre communautaire, Enregistrement des véhicules lourds, jeux et chocolat de Pâques	918.75\$
L1800038	MRC Haut-Richelieu, matières résiduelles – Mai 2018	4 878.00\$
L1800039	MRC Haut-Richelieu, honoraire d'ingénierie	8 212.91\$
L1800040	Hydro-Québec, électricité du Centre communautaire	1 271.15\$

Pour un total de : 38 704.00\$

Dépenses autorisées par résolution

C1800113	Polyvalente Marcel-Landry, Collation des grades 2018 (2018-04-050)	200.00\$
C1800114	Société Canadienne du cancer, Relais pour la vie (2018-04-061)	100.00\$
C1800116	Distributions Pla-M inc., produits d'entretien annuel (2018-04-055)	842.43\$
C1800117	Martech inc., enseignes pour avis d'ébullition (2018-04-056)	196.04\$
C1800118	Raymond Chabot Grant Thornton, audit 2017 (2018-02-027)	9 657.90\$
C1800119	Trafic innovation inc., panneaux de traverse de piétons (2018-02-024)	9 697.50\$
C1800120	RSM Portes de garage, porte de génératrice 100kw (2018-02-025)	1 609.65\$

Pour un total de : 22 303.52\$

5. LOISIRS ET CULTURE

A) REMBOURSEMENT D'UNE INSCRIPTION D'UN COURS ABDO-FESSIERS

2018-05-069 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un remboursement d'une inscription pour le cours d'abdo-fessiers, au montant de 120.00 \$ soit effectué à une participante. ADOPTÉE.

B) FÊTE NATIONALE D'HENRYVILLE - DEMANDE DE COMMANDITE

2018-05-070 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une contribution financière au montant de 500.00\$ soit versée pour la Fête nationale de la Municipalité d'Henryville. ADOPTÉE.

C) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LE BASEBALL

2018-05-071 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 600.00\$ soit autorisée pour l'achat d'un lance-balle, d'un T-Ball et de balles pour la saison de baseball 2018. ADOPTÉE.

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE STATION D'AIR RESPIRABLE POUR LE SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE le camion « Unité de secours » a été définitivement mis hors service par la SAAQ en date du 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce camion servait également pour le remplissage des cylindres d'air des pompiers puisqu'une cascade d'air respirable était installée à l'intérieur dudit camion;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'équipement du service des incendies afin d'optimiser les services avec les différentes casernes d'incendies avoisinantes;

EN CONSÉQUENCE :

2018-05-072 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à des appels d'offres pour l'achat, l'installation et le service d'entretien d'une station d'air respirable pour son service des incendies. ADOPTÉE.

B) MODIFICATION DU PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (PLIU)

CONSIDÉRANT QUE certaines informations ont été ajoutées ou modifiées dans ledit protocole pour certaines municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les modifications aux pages 7, 8 et 10 sont les suivantes;

- P. 7 et 8 : Correction numéro de téléphone + noms de responsables;
- P. 10 enlevé le mot projet et ajout d'équipement pour Saint-Alexandre.

EN CONSÉQUENCE :

2018-05-073 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) soit adopté avec les modifications proposées. **ADOPTÉE.**

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 522, RANG DES DUSSAULT

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure présentée par le demandeur et propriétaire M. Yves Lamarre pour Ferme Lamarre et fils Enr., située dans la municipalité de Saint-Sébastien relativement à la construction d'une résidence sur le lot 4 776 639 situé au 522, rang des Dussault;

CONSIDÉRANT QU'un avis public et une assemblée de consultation étaient mis à la disposition des citoyens qui voulaient se prononcer sur ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de construire une nouvelle résidence à une distance de 8.66 mètres d'un côté par rapport à un bâtiment à usage agricole et à 4.10 mètres de l'autre côté par rapport à un autre bâtiment à usage agricole, alors que la norme applicable est de minimum 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la résidence à démolir et qui sera remplacée par la nouvelle construction, est située actuellement à une distance de 15.32 mètres d'un côté par rapport à un bâtiment à usage agricole et à 4.17 mètres de l'autre côté par rapport à un autre bâtiment à usage agricole;

CONSIDÉRANT QUE le fait de se soumettre à la réglementation obligerait de revoir le projet dans son ensemble;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de leur propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du présent dossier et ont recommandé son approbation auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT le tout en référence au plan de localisation et du projet d'implantation préparé par Marc Cochet, arpenteur-géomètre pour Denicourt en date du 27 mars 2018 :

EN CONSÉQUENCE :

Le conseiller, M. Francis Lamarre, ne participe pas aux discussions et s'abstient de voter sur la question.

2018-05-074 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à la majorité des conseillers présents,

QU'un certificat de piquetage soit effectué par un arpenteur-géomètre avant le début de la construction et qu'un certificat de localisation soit exigé à la fin des travaux :

D'accepter la demande de dérogation mineure relative à la construction d'une nouvelle résidence à une distance de 8.66 mètres d'un côté par rapport à un bâtiment à usage agricole et à 4.10 mètres de l'autre côté par rapport à un autre bâtiment à usage agricole, alors que la norme applicable est de minimum 15 mètres selon le règlement de zonage no.396, article 13.2.
ADOPTÉE.

B) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 685, RANG DE LA BAIE

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure présentée par le demandeur et propriétaire Mme Stéphanie Glaude de la municipalité de Saint-Sébastien relativement à la construction d'un garage isolé déjà construit sur le lot 4 776 497 situé au 685, rang de la Baie;

CONSIDÉRANT QU'un avis public et une assemblée de consultation étaient mis à la disposition des citoyens qui voulaient se prononcer sur ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de régulariser la construction d'un garage isolé déjà construit en lien avec le permis COL1700069;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur n'a pas encore été installé;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure est relative à l'implantation d'un garage isolé ayant une superficie totale de 100.8 mètres carrés (plus le revêtement extérieur à installer), alors que la norme applicable est de 100 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne un garage isolé ayant une hauteur de 6.84, alors que la norme applicable stipule que la hauteur maximale permise est de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'élévation du toit du garage est de 41.83 mètres (en rapport au niveau de la mer) alors que celle de la résidence est de 40.54 mètres, ce qui fait en sorte que le faite du toit du garage dépasse celui de la résidence, ce qui n'est pas conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le fait de se soumettre à la réglementation obligerait de revoir le projet dans son ensemble;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de leur propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du présent dossier et ont recommandé son approbation auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le tout fait référence au certificat de localisation préparé par Marc Cochet, arpenteur-géomètre pour Denicourt en date du 13 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE :

2018-05-075 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'accepter la demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un garage isolé ayant une superficie totale de 100.8 mètres carrés (plus le revêtement extérieur à installer), alors que la norme applicable est de 100 mètres carrés;

D'accepter la demande concerne un garage isolé ayant une hauteur de 6.84, alors que la norme applicable stipule que la hauteur maximale permise est de 6 mètres;

D'accepter l'élévation du toit du garage est de 41.83 mètres alors que celle de la résidence est de 40.54 mètres, ce qui fait que le faite du toit du garage dépasse celui de la résidence, ce qui n'est pas conforme. Cette construction ne respecte pas les normes du règlement de zonage portant le numéro 396, premièrement, par rapport à l'article 3.10 concernant la grille des usages et des normes qui énumère les normes d'implantation des bâtiments accessoires résidentiels. Deuxièmement, par rapport à l'article 5.6 concernant le calcul de la hauteur d'un bâtiment accessoire résidentiel qui stipule qu'en aucun temps la hauteur d'un bâtiment accessoire résidentiel ne doit dépasser la hauteur du bâtiment principal situé sur le même terrain. ADOPTÉE.

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMINS 2018

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour le fauchage des levées de chemin a été reçue au bureau municipal en date du 19 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le résultat fut celui-ci;

André Paris Inc.

5 780.00\$ (taxes en sus) pour l'année 2018

EN CONSÉQUENCE :

2018-05-076 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le contrat de fauchage des levées de chemin soit confié à André Paris inc., conformément à sa soumission du 19 avril dernier au montant de 860.00\$ (taxes en sus) pour la 1^{ère} coupe et 4 920.00\$ (taxes en sus) pour une 2^e coupe incluant les 2 côtés du rang de la Baie à partir de la limite de Saint-Sébastien et Venise-en-Québec jusqu'à la route 133 ainsi que le rang des Dussault des 2 côtés jusqu'aux limites de Saint-Alexandre, à partir de la route 133;

QUE les travaux de fauchage soient réalisés avant le 24 juin pour la première coupe et vers la fin du mois d'août pour la deuxième coupe et/ou coordonnés en même temps que le fauchage du Ministère des transports du Québec. ADOPTÉE.

B) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE POUBELLES DU PARC

2018-05-077 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 200.00\$ soit autorisée pour l'achat de 8 poubelles pour le parc de l'Amitié. ADOPTÉE.

C) AUTORISATION DE VENTE DE MATÉRIELS MUNICIPAUX

2018-05-078 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un encan municipal ait lieu le 19 mai 2018, de 10h à midi au garage municipal afin de vendre le surplus de matériels municipaux. ADOPTÉE.

D) PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – FIN DE TRAVAUX 2017-2018

2018-05-079 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue de l'Église et rue Principale pour un montant subventionné de 8 855.11\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué. **ADOPTÉE.**

E) DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES FRAIS D'INGÉNIERIE DU PROGRAMME RRRL

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour l'élaboration de plans et devis pour les travaux de voirie des segments 3-2 et 3-4 du rang Ste-Marie, dossier RIRL 2015-077;

CONSIDÉRANT QU'un accord de principe a été signé le 6 décembre 2016 par le sous-ministre, M. Marc Lacroix, pour le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière au montant de 2 913.00\$ a été accordée par cette entente pour les segments 3-2 et 3-4 du rang Ste-Marie;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour l'élaboration de plans et devis pour les travaux de voirie des segments 3-3 et 3-5 du rang Ste-Marie, dossier RIRL 2017-612;

CONSIDÉRANT QU'un accord de principe a été signé le 17 octobre 2017 par la directrice générale, Mme Évangéline Lévesque, pour le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière au montant de 3 472.00\$ a été accordée par cette entente pour les segments 3-3 et 3-5 du rang Ste-Marie;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été produits et que la firme d'ingénieur Cima+ a procédé à la facturation;

EN CONSÉQUENCE :

2018-05-080 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de demander le versement de l'aide financière pour l'élaboration de plans et devis, relatif aux dossiers 2015-077 et 2017-612, au montant total de 6 385.00\$, dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local : Volet Redressement des infrastructures routières locales. **ADOPTÉE.**

F) OCTROI DE CONTRAT POUR LA TONTE DES PELOUSES DU PARC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a procédé à un appel d'offres de gré à gré pour la tonte des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Terrassement Bourgeois a déposé sa soumission le 24 avril 2018 au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE le résultat fut celui-ci ;

Terrassement Bourgeois

20 550.00\$ (taxes en sus) pour 3 ans

2018-05-081 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le contrat pour la tonte des terrains municipaux soit octroyé à la compagnie *Terrassement Bourgeois*. **ADOPTÉE.**

G) OCTROI DE CONTRAT POUR LA PLANTATION ET L'ENTRETIEN DES FLEURS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

2018-05-082 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le contrat au montant de 241.46\$ taxes incluses, pour la plantation et l'entretien des fleurs aux 2 entrées du village, à l'entrée du côté, le livre et la façade du Centre communautaire, ainsi que le pot rectangle en mosaïque dans le parc, soit octroyé à la compagnie *Les Aménagements paysager B.B. enr.*;

QUE le montant d'achat des fleurs soit facturé à part. ADOPTÉE.

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) AUGMENTATION DES SALAIRES 2018

2018-05-083 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les salaires horaires des employés de l'administration, de la voirie, de l'entretien du parc et du service des incendies pour l'année 2018, sont majorés de 1.5%. ADOPTÉE.

B) AUROTISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ÉVALUATION DES ÉQUIPEMENTS ET AMEUBLEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour des assurances générales de la municipalité a eu lieu le 13 mars 2018 avec le courtier Chapdelaine Assurances;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs des contenus ne sont pas réelles aux valeurs d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été présentée par la firme SPE Valeur assurable en date du 12 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer les biens municipaux à leurs justes valeurs;

EN CONSÉQUENCE :

2018-05-084 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'évaluation des équipements et ameublements municipaux soit effectuée par la firme SPE Valeur assurable au montant de 2 800.00\$ plus taxes. ADOPTÉE.

C) MANDAT DE REPRÉSENTATION POUR UN DOSSIER À LA COUR DES PETITES CRÉANCES

2018-05-085 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien mandate M. Martin Thibert, maire et Mme Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière, à déposer un dossier et représenter la municipalité devant la Division des petites créances, afin de faire une demande de paiement pour bris à autrui.. ADOPTÉE.

D) AVIS PUBLIC DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière donne avis public à l'effet que le dépôt des états financiers au 31 décembre 2017 aura lieu à la séance ordinaire du 5 juin 2018 à la salle du conseil.

10. VARIA

VENTE DU CAMION « UNITÉ DE SECOURS »

2018-05-086 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le camion « Unité de secours » mis au rancart du service des incendies soit vendu à l'entreprise *Marcel Duval fer et métaux* au montant de 5 125.00\$. ADOPTÉE.

11. COURRIER

- **Lettre de remerciement aux membres du conseil municipal, de la part de Mme Annie Ducharme, responsable de l'événement « *Un autre regard* » pour avoir participé au mois de l'autisme en éclairant le parc en bleu.**

- **Lettre de remerciement aux membres du conseil municipal de la part de M. Richard Lamarre pour l'attention porté à son égard dans le cadre de la remise de la *Médaille du Gouverneur* pour son implication dans la communauté.**

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-05-087 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h25. ADOPTÉE.

Martin Thibert,
Maire

Manon Donais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

